



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale

Séance du 8 octobre 2020

Convocation du 2 octobre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,
M. Xavier Tamby par M. Fabrice Bernard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 octobre 2020

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6, ainsi que les articles 33, 34, 79 et 81,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 28 septembre 2020,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative, technique et médico-sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services pour effet à compter du 1^{er} novembre 2020 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- créer 1 poste de rédacteur,
- créer 2 postes d'adjoint administratif.

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- supprimer 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- créer 1 poste de technicien,
- créer 3 postes d'adjoint technique.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe,
- supprimer 1 poste d'agent social.

ADOpte le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2020, tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent